

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS253

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« pour »

les mots :

« active à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.